



PREPARATION CONSEIL MUNICIPAL

LES SIEGES

SEANCE DU 25 juin 2024
CONVOCATION DU 21 juin 2024

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARANDEL Hervé, pour le Maire démissionnaire, le 1^{er} Adjoint.

Sont présents : Mme HARDY Marie-Line, M. GOURREAU Fabrice, maire-adjoint, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, Mme CANESTRARO Jocelyne, M. BUIS François, M. FONTAINE Raymond, M. BOURNONVILLE Gérald, conseillers.

Formant la majorité des membres en exercice

M. CALLEWAERT est élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- Approbation du procès-verbal en date du 28 mai 2024,
 - Devis entreprise DE Bruin,
 - Devis curage d'un réseau d'eau pluvial,
 - Tarif location salle des fêtes,
 - Facture Agorastore,
 - Autorisation d'ester en justice,
 - Carte cadeaux,
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

*** Approbation du procès-verbal en date du 28 mai 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité.

2024-36. Devis entreprise De Bruin**7.10 – Divers**

Monsieur Marandel explique au conseil municipal que le tracteur a un problème de prise de force un devis a été demandés à l'entreprises De Bruin devis n°1874 au prix de 1 760,40 €TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise De Bruin n°1874 pour 1 760,40 €TTC.
- D'AUTORISER le maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-37. Devis curage d'un réseau d'eau pluvial**7.10 – Divers**

Monsieur Marandel explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un curage dans le réseau pluvial se trouvant vers l'entreprise chemolle, pour cela des devis ont été demandés aux entreprises :

- Bertrand environnement Devis n°1542 au prix de 1 920,00 €TTC,
- Assainissement Vila Services devis n°878 au prix de 1 430,00 €TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise Assainissement Vila Services n°878 pour 1 430,00 €TTC.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-38. Tarif location salle des fêtes**7.10 – Divers**

Monsieur Marandel propose au conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes, avec l'arrivé du vidéoprojecteur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'INSTAURER** les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2024,
- **DE METTRE** une caution à 500 €,
- **INFORME** que tous les contrats signés, avant la date de cette délibération, ne seront pas soumis à la révision de prix.

	LOCATION par les ADMINISTRÉS	LOCATION par les PERSONNES EXTERIEURES à la COMMUNE
WEEK END 80 couverts Vidéoprojecteur <i>Supplément chauffage : du 1^{er}/10 au 30/04</i>	200,00 € Location vaisselle incluse 25,00 € <i>25,00 €</i>	350,00 € Location vaisselle incluse 25,00 € <i>25,00 €</i>
Location à la journée Hors WEEK END seulement Vidéoprojecteur <i>Supplément chauffage : du 1^{er}/10 au 30/04</i>	80,00 € 15,00 € <i>15,00 €</i>	200,00 € 15,00 € <i>15,00 €</i>
Participation des Associations au-delà de 3 Weekend de Gratuité	80,00 €	
Frais forfaitaires De ménage	100 € si l'intervention de l'agent d'entretien est nécessaire	

2024-39. **Facture Agorastore**

7.10 – Divers

Monsieur MARANDEL explique au conseil municipal que la vente du car scolaire a engendré des frais de commission du site aux enchères de 2 576,45 €TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DE PAYER** les frais de 2 576,45 €TTC.
- **DE CHARGER** le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

2024-40. **Autorisation d'ester en justice**

7.10- Divers

Monsieur MARANDEL donne lecture au conseil municipal de la lettre de Groupama concernant le litige ouvert avec le locataire de la boulangerie, nous demandant de saisir un commissaire de Justice compétent territorialement, pour délivrer un commandement de payer visant la clause résolutoire contenue dans le bail, et nous donne la liberté de nous rapprocher de l'avocat de notre choix.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice,
- **DESIGNE** Maître JOURDAIN, avocat, 1, avenue de Saint Georges à Auxerre (YONNE), pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre les formalités administratives et à signer tous les documents afférents à cette requête.

Carte cadeaux

Monsieur MARANDEL explique au conseil municipal, que l'épicerie qui organise un jeux cet été demande si la mairie souhaitait participer en offrant une carte cadeau au gagnant.

Le conseil municipal décide d'offrir un bon d'achat de 100€ pour les adultes et de 25€ pour les enfants et que ces bons d'achats sont valables uniquement dans l'épicerie du village.

*Questions diverses :

- **Stockage camion association de l'amicale siègeoise** : Les assurances ne sont pas favorables à stocker le camion dans le hangar communal.

- **Vente du tonneau à traiter** : Le conseil municipal propose de mettre en vente le tonneau à traiter sur le site Agorastore, mise à prix 900€.

- **Courrier sous-préfecture** : Monsieur Marandel donne lecture du mail de la sous-préfecture suite à la démission du Maire, qui explique les fonctions du 1^{er} adjoint pour le maire démissionnaire, il précise aussi qu'il n'y a pas encore de date de définie pour les élections municipales, mais elles seront certainement faites en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.